



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Début de séance : 18 h 30

Présents (es) : Mmes GROSJEAN Lucile, LAROCHE Ghislaine, MUNIER Véronique, ROBIN Marie-Pierre, Mrs BALAIÑA Benjamin, BOMONT Yves, CHALMEY André, FAIVRE Jean-Paul, GARCIA Jean-François, KALANQUIN Antoine, LUAS Alain, LUAS Christian, PAYEUR Laurent, TERRASSON Jean-Jacques, KALANQUIN Jean-Paul.

Absent (s) :

Secrétaire de séance : Mme ROBIN Marie-Pierre

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Délégation et indemnités

Délégations :

Maire, Jean-Paul KALANQUIN :

Monsieur le Maire expose les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 CGCT) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

1^{ère} Adjointe, Ghislaine LAROCHE :

Les fonctions d'Officiers de l'Etat civil, d'ordonnateurs des dépenses et de signatures de pièces administratives, suivi de la commission d'animation et communication, et de sécurité de police en l'absence du maire.

2^{ème} Adjoint, Antoine KALANQUIN :

Les fonctions d'Officiers de l'Etat civil, d'ordonnateurs des dépenses et de signatures de pièces administratives, suivi de la commission d'urbanisme / travaux, et de sécurité de police en l'absence du maire.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer les arrêtés correspondants aux délégations aux adjoints.

Indemnités :

Jean-Paul KALANQUIN : 40,3 % de l'indice 1027

Ghislaine LAROCHE : 10,7 % de l'indice 1027.

Antoine KALANQUIN : 10,7 % de l'indice 1027.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Vente de terrain communal

Demande d'achat de la parcelle ZE N°177 par Mr Froissard Maxime et Mme Grosjean Lucile.

Pour des raisons de sécurité, les sapins ont été coupés par la mairie.

Prix : 4000 € net vendeur en l'état, c'est-à-dire avec arbres coupés et laissés sur place.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (soit 14 voix) et donne pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.


Mme Lucile GROSJEAN n'a pas pris part au vote

Désignation des délégués et membres des commissions

Commissions	Titulaires	Suppléants
CAV	1. Mr Jean-Paul Kalanquin	1. Mme Ghislaine Laroche.
Commissions CAV		
Commission Développement Territorial	1. Mr Jean-Paul Kalanquin	
Commission Transports et Désenclavement	1. Mme Ghislaine Laroche	
Commission Environnement Développement Durable	1. Mr Jean-Paul Kalanquin	
Commission Tourisme, Loisirs, Sports	1. Mme Ghislaine Laroche	
R.P.I.	1. Mr Jean-Paul Kalanquin 2. Mr Alain Luas	1. Mme Véronique Munier
Syndicat de Gressoux	1. Mr Jean-Paul Faivre 2. Mr Christian Luas	1. Mr Jean-Paul Kalanquin
SIED	1. Mr Benjamin Balaia	1. Mr Jean-François Garcia
Syndicat du Breuchin	1. Mme Marie-Pierre Robin	1. Mr Jean-Paul Kalanquin
Syndicat Mixte Pays Vesoul Val de Saône	Mr Laurent Payeur	Mr Antoine Kalanquin
Commission d'appel d'offres + Mr Jean-Paul Kalanquin	1. Mr Antoine Kalanquin 2. Mr Benjamin Balaia 3. Mr André Chalmey	1. Mr Jean-François Garcia 2. Mr Christian Luas 3. Mr Yves Bomont

Commissions instances communales et extra communales

Commissions	Titulaires	Suppléants
Commissions Communale des Impôts Directs (ils seront choisis par le centre des impôts)	1. Mr Christian Luas	1. Mr Jean-François Garcia
6 membres du Conseil	2. Mr André Chalmey	2. Mr Jean-Jacques Terrasson
6 membres hors Conseil	3. Mr Benjamin Balaïa	3. Mr Antoine Kalanquin
+ Maire	4. Mme Lucile Grosjean	4. Mr Laurent payeur
La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.	5. Mme Véronique Munier	5. Mme Ghislaine Laroche
	6. Mme Marie-Pierre Robin	6.
Accord du Conseil Municipal	7.	7.
	8.	8.
	9.	9.
	10.	10.
	11.	11.
	12.	12.
BOIS	1. Mr Jean-Paul Kalanquin	1. Mr Benjamin Balaïa
	2. Mr André Chalmey	2. Mr André Durupt
	3. Mr Yves Bomont	3.
GARANT (bois)	1. Mr André Chalmey	1.
	2. Mr Yves Bomont	
Commission Travaux/Urbanisme	1. Mr Antoine Kalanquin	Mr Jean-François Garcia
	2. Mr Benjamin Balaïa	
	3. Mr Alain Luas	
	4. Mr André Chalmey	
Commission Culture / Animation / Sport	1. Mme Lucile Grosjean	Mme Véronique Munier
	2. Mr Jean-Jacques Terrasson	Mme Ghislaine Laroche
	3. Mr Jean-Paul Faivre	Mr Benjamin Balaïa
	4. Mr Antoine Kalanquin	Mr Alain Luas
	5. Mr Jean-François Garcia	Mr Laurent Payeur
Site Internet	1. Mme Lucile Grosjean	Mme Ghislaine Laroche

 Désignations au prochain conseil

Pour Information :

CA - Budget Communal

CA et Compte de gestion (voir pièce jointe)

CA - Budget Lotissement Fontaine des Bois

CA et Compte de gestion (voir pièce jointe)

Affectation de résultat

Lotissement Fontaine des Bois :

Affectation des résultats	
Excédent d'investissement (compte 001 ID)	10 476.34
Excédent de fonctionnement (compte 001 ID)	105 500.00

Commune :

Affectation des résultats	
Excédent de fonctionnement (compte 002 FR)	230 582.92
Déficit d'investissement (compte 001 ID)	-57 324.58
Affectation au compte 1068	-57 324.58

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Budget 2020 - Commune et Lotissement

(Cf. pièces jointes)

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Tarifs taxes et redevances (cf. pièce jointe)

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

DCM : Accord du Conseil Municipal à la majorité pour les tarifs de la salle des fêtes

Pour : 13 Contre : 2 Abstention : 0

ONF

Travaux 2020 :

Après avoir retiré le nettoyage de jeune peuplement avec maintenance des cloisonnements pour un montant de 5 688,20 €. Ce qui ramène le devis pour un montant de 16 133,60 €

Point sur l'Affouage.

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

AIIS - INTERM'AIDE

Travaux 2020 :

Accord pour le devis correspondant à l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 5 030 €

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Demandses de subventions

DCM : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité	DCM : Refus du Conseil Municipal à l'unanimité
Anciens Combattants, Croix rouge française	Sclérose en plaques, Souvenir français, ADMR, Secours catholique, 1 demande pour BAFA

Questions diverses

- Alain Luas évoque le problème de visibilité pour les véhicules sortant de la voie d'accès au lotissement Fontaine des Bois.
Suggestion : pose d'un miroir pour sécurisation de cette sortie.
- Demande réitérée d'un riverain en ce qui concerne l'abattage des trois sapins jouxtant le terrain de sport.
- Lucile Grosjean demande si la hauteur du dos d'âne installé rue du Val des Charmes ne pourrait être diminuée. Antoine Kalanquin propose de se rendre sur place.
- Elle signale par ailleurs la nécessité de la taille des buissons en bordure de cette même route du Val des Charmes. Le nécessaire sera fait. La borne à incendie sera ainsi à nouveau dégagée.

- Benjamin Balaia signale le problème du stationnement régulier d'un camion devant la borne à incendie de la rue du Général de Mirbeck. Envoi d'un courrier par la Mairie.
- Jean-Paul Kalanquin évoque la vente d'une maison d'habitation, bâtiments et terrain, au 17 rue de Pusy Lafayette. Une visite sur site provoquée par la mairie est prévue avec les services concernés de la CAV ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France.
- Jean-Paul Faivre demande si à l'occasion de la pose d'enrobé sur le trottoir qui vient d'être réalisé à l'entrée de la commune, une reprise ne pourrait être faite au niveau du n° 1 rue du serpolet.
- Marie-Pierre Robin évoque le manque de visibilité au niveau du Carrefour rue du Moulin à Épenoux.

Fin de séance : 21 h 25

La secrétaire,
M.P. ROBIN



Le Maire,
J.P. KALANQUIN

